



## **LETTER D'INFORMATION N° 5**

### **EN BREF**

Les mandataires de partis politiques peuvent faire leur demande de reçus auprès de la commission pour les dons et cotisations encaissés en 2018.  
Les demandes sont à faire en ligne sur le site de la [commission](#).

Attention : la date limite des demandes est fixée au **15 février 2019**.

Les partis souhaitant bénéficier de la procédure de création de reçus dématérialisés peuvent également en faire la demande.

Les [différentes procédures](#) de délivrance de reçus y sont décrites.

*Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier ou supprimer en contactant : [partis.politiques@cnccfp.fr](mailto:partis.politiques@cnccfp.fr)*

*Vous pouvez être retiré de cette liste de diffusion en faisant la demande à l'adresse suivante : [partis.politiques@cnccfp.fr](mailto:partis.politiques@cnccfp.fr)*